



PREFETE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-NAZAIRE

Bureau de l'Animation Territoriale et de l'Interministérialité

Dossier suivi par Mme Allin'

☎ : 02 40 0072 83

✉ : karine.allin@loire-atlantique.gouv.fr

Saint-Nazaire le

22 DEC. 2017

Instance de concertation et de suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire

Compte-rendu de la réunion des groupes de travail du 19 octobre 2017

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de Mme Marie-Hélène Valente, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

Participants : cf liste en annexe.

Mme Valente remercie la ville de Saint-Nazaire pour son accueil dans les locaux de la maison des associations.

Il s'agit de la première réunion de ce groupe de travail unique, annoncée lors de la dernière réunion de l'instance de concertation et de suivi du 21 mars 2017, qui procède de la fusion des trois précédents groupes de travail, créés en 2012, qui traitaient des trois grandes problématiques du projet de parc éolien en mer au large de^{ms} Saint-Nazaire : l'emploi-l'économie et la formation, l'environnement et les usages maritimes.

Comme indiqué par Madame la préfète le 21 mars dernier, il est désormais prévu que ces thématiques soient dorénavant abordées dans cette configuration, ce groupe unique constituant en effet une organisation plus pertinente pour informer les acteurs locaux des avancées du projet durant cette phase post-autorisation et préalable aux travaux. Seul le sous-groupe pêche, en raison de la spécificité des questions soulevées, reste dans sa configuration actuelle.

Depuis la dernière réunion des acteurs du projet de parc éolien au large de Saint-Nazaire, une étape importante a été franchie avec la signature des concessions d'utilisation du domaine public maritime le 7 avril dernier entre Madame la préfète et RTE d'une part et la société Parc de Guérande d'autre part. En outre, les autorisations délivrées en vue de l'exploitation du parc éolien et au titre de la loi sur l'eau ont été délivrées.

Mme Valente rappelle que le souhait de l'État est que le projet se déroule dans les meilleures conditions possibles, notamment dans un large climat de concertation, et qu'il respecte le calendrier prévu.

Mme la sous-préfète passe ensuite la parole aux porteurs de projet, EDF-EN et RTE.

I) Présentation de l'avancement du projet de parc par Mme Boux (EDF-EN) :

o Calendrier du projet

Mme Boux annonce qu'EDF-EN se tient prêt à lancer le calendrier dès le jugement du Conseil d'État, si possible début 2018.

o Avancement des appels d'offres techniques :

Fabrication et installation des fondations : 4 offres ont été reçues.

Fabrication et installation des câbles : les offres sont en cours d'examen.

Fabrication et installation du poste électrique : la sélection du lauréat est en cours.

Installation des éoliennes : les offres sont en cours d'examen.

1) Présentation des aménagements prévus pour la maintenance sur le port de La Turballe

L'accès aux navires de pêche sera préservé et les opérations de la SNSM ne seront pas impactées.

M. Dubost s'interroge sur la hauteur du bâtiment et si un permis de construire a été déposé. Mme Boux lui répond que le travail d'architecte est en cours et que le plan local d'urbanisme (PLU) sera respecté, la hauteur sera ainsi en-deça de ce qui est autorisé et le bâtiment s'intégrera dans le respect des normes paysagères. Au besoin, des réunions d'informations publiques pourront être mises en place.

La DIRECCTE demande si une base de vie sera installée durant la phase d'installation. EDF-EN s'adaptera aux besoins mais peu de matériel sera entreposé sur le site, beaucoup de déplacements se feront par la mer au départ de la forme Joubert.

Dans le cadre de la clause sociale fixée par l'État, Monsieur Brunin, directeur de l'unité départementale de la DIRECCTE, demande à ce que le volet insertion par l'activité économique soit bien intégré au projet (notamment au niveau des services).

2) Présentation des suivis environnementaux

Le baguage des avifaunes permet de comprendre comment se comportent les différentes populations selon la modification de leur environnement. Environ 5000 jeunes oiseaux ont été bagués (goélands et puffins des Baléares essentiellement). L'année 2017 a été une mauvaise année en termes de reproduction et ce notamment en raison des conditions météorologiques (forte chaleur durant la période de reproduction) et de la disponibilité alimentaire.

Le réseau de contrôle composé de plusieurs observateurs basés dans différents pays (Maroc, Portugal) indique avoir aperçu des oiseaux provenant de la région. Les GPS ont également permis de connaître les trajets alimentaires.

Le dossier du projet de "geobird" financé par France Energies Marines a été accepté.

M. Sourbier (comité régional de la conchyliculture) s'interroge sur les effets cumulés des 2 sites (Noirmoutier et Saint-Nazaire) et demande si des suivis sont envisagés sur les anodes sacrificielles. EDF-EN explique qu'une mesure environnementale a été faite, constatant une dilution à 0,001 mg/l (pour information, dans l'air ambiant, la mesure est de 100 mg/l) ; elle précise qu'une équipe du CNRS fait déjà cette étude dans un port du Nord de la France. EDF-EN est également à l'écoute de nouvelles technologies.

M. Sourbier admet que le seuil est tolérable pour les humains mais souhaiterait savoir ce qu'il en est pour la faune marine ; il invite EDF-EN à se rapprocher de son organisme pour mettre en place une procédure commune. M. Jouneau demande à ce que le comité régional des pêches soit également intégré à cette démarche.

La mairie de Saint-Brevin les Pins souhaite connaître les autres matériaux composant les anodes. Ces matériaux sont en quantité négligeable et les techniques anti-corrosion sont celles utilisées dans les ports. Pour ce qui est de l'utilisation de peinture antifouling, les pieux immergés seront bruts et la balise sera peinte en jaune pour des raisons de sécurité.

A la question sur les sédiments de forage, il est répondu que les pieux seront en acier creux selon le système du battage donc les sédiments resteront dans les pieux ou seront déposés à côté mais pour une infime part.

L'AFB demande s'il n'y aura que les 20 suivis de goélands par télémétrie. Il faut savoir que sur les 20, seuls 6 sont toujours opérationnels, de nouveaux suivis sont prévus pour atteindre les 20 mais il n'y en aura pas plus.

3) Retour d'expérience de l'exercice de sauvetage Albatrex

Il s'agit du premier exercice de sauvetage lié à l'éolien en mer en France. Il a mobilisé une soixantaine de participants (Prémar, CROSS, SNSM, SAMU maritime...), 7 navires et 1 hélicoptère.

A l'issue de la présentation, Monsieur Brunin demande comment pourra se faire l'intervention de l'inspection du travail sur les éoliennes, notamment en cas d'accident. Il regrette que la Direction générale du travail ne soit pas associée aux réflexions sur ces sujets. La délégation à la Mer et au Littoral répond que des réunions de travail ont déjà eu lieu avec l'inspection du travail et que ces questions ont déjà été abordées.

Il est précisé que chaque plateforme sera équipée d'une grue.

4) Point sur les usages

Au cours de l'été, la Direction des affaires maritimes a communiqué une note suite à la réunion avec les différents usagers (pêcheurs, plongeurs, marins). Cette note permet une certaine marge d'autonomie au préfet maritime tout en rappelant que l'on est sur de la précaution en fonction du contexte local. La préfecture maritime précise que cette note a fait l'objet d'une grande collaboration et que des ouvertures restent possibles (certains étaient pour une interdiction totale des activités sportives).

M. Dubost (Comité interrégional Bretagne Pays de La Loire de la Fédération de sports sous-marins) remarque que lors des précédentes réunions, il n'avait pas été question d'exclure certaines activités (plongée individuelle, pêche sous-marine) ; il craint alors la réaction de ses membres. D'autre part, il tient à distinguer la plongée libre (plongée en apnée) de la plongée individuelle.

Selon lui, les associations étaient plutôt favorables à ce projet or s'il y a trop d'interdictions, cela revient à moins de transparence. Mme la sous-préfète rappelle que l'intérêt général prévaut mais que l'État reste ouvert à la concertation.

Le comité régional des pêches rappelle qu'il prône l'interdiction des arts traînants dans les parcs éoliens.

5) Les impacts en matière d'emploi

La région des Pays de La Loire est leader pour l'emploi dans les énergies marines. 350 personnes sont ainsi mobilisées à Montoir de Bretagne pour la fabrication de 60 éoliennes à destination de l'Allemagne.

Mme Boux invite l'assistance à consulter le site internet qui est très détaillé sur cette thématique.

II) Présentation de l'avancement du projet de raccordement par M. Macé (RTE) :

RTE dispose de l'ensemble des autorisations et entre donc dans la phase d'organisation des travaux. Ils pourraient commencer au 1^{er} semestre 2018.

L'ensouillage des câbles est le mode de pose privilégié car il permet d'éviter l'accrochage et la continuité des usages après l'installation.

Un forum des entreprises a par ailleurs été organisé en avril dernier avec la CCI de Nantes Saint-Nazaire. De nombreux échanges prestataires / sous-traitants ont eu lieu lors des 150 « speed meeting » organisés dans la demi-journée. Cette initiative a rencontré un vif succès.

1) Conservation des enjeux flore et habitats naturels (Bretagne Vivante)

L'objectif de l'étude était de détecter l'incidence de l'implantation des câbles sur la végétation et la faune. Les méthodes d'inventaire utilisées ont été le passage sur l'ensemble des zones d'études à différentes périodes favorables pour relever l'ensemble de la flore et la réalisation de relevés phytosociologiques pour caractériser les habitats.

Quatre habitats d'intérêt communautaire ont ainsi été recensés et quelques espèces animales détectées : il y a donc une certaine zone à protéger pendant la période des travaux et un suivi à mettre en place après l'installation.

Sur Méan, quelques plantes et oiseaux ont été recensés : des préconisations ont été prises en compte et la flore ne sera pas dérangée.

2) État initial de l'environnement et préconisations (CPIE Loire Anjou)

Les prestataires environnementaux vont accompagner RTE dans la formation des agents et le suivi des travaux.

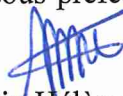
Le COREPEM annonce être très attentif à la maîtrise des impacts sur le projet et appelle à la vigilance quant au délai de réouverture très rapide des activités de pêche après l'ensouillage (sous quinzaine).

La mairie de Saint-Nazaire remercie les 2 associations pour leur travail et leur expertise sur ces études. Afin d'enrayer les oppositions systématiques au projet, il pourrait être opportun de prévoir une présentation pédagogique, à destination du public, au sujet des travaux envisagés sur la plage de la Courance. M. Blanc (SPCNE) rappelle que les opposants à l'atterrage ont toujours fait part des inquiétudes liées aux ondes magnétiques, il suggère une information également sur ce sujet.

Madame le maire de Prinquiau partage les propos de la mairie de Saint-Nazaire. Le fait que le projet arrive en même temps que l'adhésion au parc de Brière a permis de faire un travail commun.

En conclusion, Mme la sous-préfète fait remarquer que l'affluence à cette réunion souligne la nécessité de se rencontrer régulièrement. Une prochaine réunion de l'instance aura ainsi lieu au 1^{er} semestre 2018. Après avoir remercié les participants pour leurs interventions, elle lève la séance.

La sous-préfète,



Marie-Hélène Valente